Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 décembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation2 p. (122r, 122bisr)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 décembre 1873, consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47515

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 décembre 1873
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGrebel, Alphonse (vers 1819-)
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur l'expertise de la valeur des biens de la communauté : Godin souhaite que les experts déposent leur rapport le plus rapidement possible et qu'Esther Lemaire soit empêchée d'y apporter du retard. Godin demande à Grebel d'adresser ses questions pressantes directement à Cresson en même temps qu'à lui.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47515?context=pdf

Mots-clés

Procédure (droit)
Personnes citées

- Cresson, Guillaume Ernest (1824-1902)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 17/10/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47515?context=pdf

Versailles 5 X^bre 73

Cher Monsieur Grebel,

Je n'ai rien vu à vous dire concernant votre lettre du 5^d; je ne puis guère avoir d'avis dans ces sortes de questions que ce que mes chargés d'affaires peuvent me conseiller. La voie que je puis croire la meilleure est celle qui peut aboutir le plus promptement possible au dépôt du rapport des experts, et à empêcher Mrs Godin de trouver les moyens d'y apporter des retards.

Vous pouvez quand vous avez des questions pressantes à faire les adresser directement

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47515?context=pdf

122 bis

à M. Cressou en même temps qu'à moi.

Veuillez agréer mes sentiments bien dévoués.

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47515?context=pdf